



10 juin 2021

(21-4757)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE: RÈGLEMENT SUR L'ENREGISTREMENT  
FACULTATIF DU DROIT D'AUTEUR ET RÉOLUTION Y RELATIVE

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE</b>
--	----------------------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement sur l'enregistrement facultatif du droit d'auteur et Résolution y relative
<b>Objet</b>	Droits d'auteur et droits connexes; autres
<b>Nature de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2021/IP/SAU/21_4034_00_x.pdf">https://ip-documents.info/2021/IP/SAU/21_4034_00_x.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet

**Brève description du texte juridique notifié**

L'approbation du Règlement sur l'enregistrement facultatif des œuvres protégées par le droit d'auteur est fondée sur les objectifs, les compétences et les tâches confiées à l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle conformément à l'article 3 du Règlement sur l'Autorité émis en vertu de la Résolution du Cabinet n° 496, qui dispose que l'Autorité a pour but de réglementer, appuyer, développer, parrainer, protéger, faire respecter et mettre à jour les domaines de la propriété intellectuelle dans le Royaume conformément aux meilleures pratiques internationales, et que, à cet effet, elle a le droit d'enregistrer des droits de propriété intellectuelle, de délivrer des documents de protection en leur faveur et de les faire respecter. Le Conseil de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle a émis la Résolution n° (3-7-2019), datée du 12 février 2019, portant approbation du Règlement sur l'enregistrement du droit d'auteur.

---

<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Arabe
<b>Entrée en vigueur</b>	19 décembre 2019
<b>Autre date</b>	

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	8 juin 2021
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle, Royaume d'Arabie saoudite Riyad 13321 <a href="mailto:Saip@saip.gov.sa">Saip@saip.gov.sa</a>

---

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.